

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-094 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 13 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 6 mai 2024 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2024-093), Estelle BARBARIN, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel FABRE (à Daniel GUEUR), Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Serge GARDIEN (à Sylvie RIGHETTI), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Max ORSET), Bernard GUERS (par Eric BEAUFORT).

Etait excusé et suppléé : Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

Etaient excusés : Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Pascal PAIN, Lionel CHAPPELLAZ, Nazarello ALONSO.

Objet : Prolongation des conventions avec la Rénoverie

VU l'avis favorable de la commission gestion des déchets du 27 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 avril 2024 ;

M. André MOINGEON, vice-président, rappelle que, depuis 2019, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est en partenariat avec l'association La Rénoverie qui assure une activité de récupération et vente d'objets dans un local situé avenue de la libération, à Ambérieu-en-Bugey.

Ce partenariat est cadré par deux délibérations :

- n°2019-113, du 25 juin 2019, portant sur une Convention de mise à disposition d'un bâtiment communautaire au profit de la Rénoverie, du 2 mai 2019 au 1^{er} mai 2024.
- n°2019-114, du 25 juin 2019, portant sur une Convention relative aux modalités de récupération d'objets en déchèterie, du 3 juillet 2019 au 2 juillet 2024.

Il précise qu'en quatre années, l'association a collecté 400 tonnes d'objets pour un réemploi de plus de 80 % d'entre eux, soit 200 000 objets remis en circulation. Son activité a permis d'embaucher 40 personnes pour 2 années maximum, avec un taux de sorties positives supérieur à 50 % (emploi du plus de 6 mois ou CDI ou formation professionnalisante).

.../...

Il ajoute que dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la CCPA doit développer des actions visant à limiter les quantités de déchets produits par les usagers. L'activité de La Rénoverie entre pleinement dans cette démarche. Afin de mener certaines actions du PLPDMA, la CCPA va devoir procéder à un appel à manifestation d'intérêt ou un appel à projets, courant 2024. Les lauréats devraient être connus fin 2024.

En conséquence, M. André MOINGEON propose de prolonger les deux conventions de partenariat avec La Rénoverie jusqu'au 31 décembre 2024 si les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) / appel à projets (AAP) sont connus d'ici là ou, maximum jusqu'au 30 juin 2025 si les lauréats ne sont pas connus fin 2024.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la prolongation des deux conventions jusqu'à ce que les lauréats de l'AMI / AAP soient connus, et au plus tard jusqu'au 30 juin 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 mai 2024

Publiée le **21 MAI 2024**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

